

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
Au 31 décembre 2019

mFinance France

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
Au 31 décembre 2019

Sommaire

1/ Rapports annuels

- 1. Rapport de gestion**
- 2. Rapport du président du conseil de surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne**

2/ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019

3/ Comptes annuels 2019

- 1. Etats de synthèse des comptes**
 - Bilan actif**
 - Bilan passif**
 - Compte de résultat**
- 2. Annexe**

4/ Attestation du responsable du rapport financier annuel

Rapport de gestion
(Exercice social clos de 31 décembre 2019)

Cher Actionnaires,

En application des dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, le présent rapport a été établi pour vous rendre compte de la situation de la Société et de son activité au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice ainsi que le tableau des résultats financiers de la Société aux cours des cinq derniers exercices visé par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Par ailleurs, le commissaire aux comptes vous rendra compte, dans son rapport sur les comptes de l'exercice écoulé, de l'exécution de sa mission.

1. Activité de la société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La principale activité de la Société est l'émission d'emprunts obligataires et la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère.

Au cours de l'année écoulé la Société n'a pas procédé à l'émission d'obligations.

Il y a eu un seul remboursement d'obligation durant le deuxième trimestre de 2019.

La Société a effectué le paiement du capital et de l'intérêt pour le remboursement de l'emprunt de 500 millions d'EUR dus le 1 avril 2019.

La Société a payé les intérêts pour les tranches suivantes:

- CHF 2.010.000,00 – 28.03.2019 (CHF 200m Obligations)
- EUR 6.990.000,00 – 26.09.2019 (EUR 500m Obligations)
- EUR 10.000.000,00 – 26.11.2019 (EUR 500m Obligations)

Selon l'accord de transfert de prix qui a été convenu et signé par la Société avec l'actionnaire et garant du programme d'émission, mBank SA, au cours de l'année 2016, la Société a reçu une compensation calculée sur l'ensemble des obligations en cours de 245.701,21 EUR le 18 janvier 2019.

La société a signé le 31 juillet 2019 une annexe commune aux accords d'organisation des émissions avec mBank S.A. pour modifier les règles de calcul et de paiement des frais par la Banque à la société.

Les parties ont convenu que la compensation serait calculée sur la base des coûts majorés de 5%.

La coûts comprennent la totalité des charges d'exploitation de la société encourue dans le cadre de la prestation de services.

Les règles modifiées pour le calcul et le paiement des frais par la Banque à la société vont être appliquées rétroactivement à tous les contrats d'émission relatifs aux émissions non remboursés à partir du 1er janvier 2018.

la Société a reçu une compensation calculée sur l'ensemble des obligations en cours de 405.817,80 EUR le 13 aout 2019 et 41.125,26 EUR le 15 novembre 2019.

1.2. Analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société

Les comptes annuels de la société font ressortir un bénéfice de 321.382,14 EUR au 31 décembre 2019.

La Société suit strictement ses liquidités en préparant le rapport mensuel des liquidités disponibles par rapport aux paiements / sorties attendus.

Il n'y a pas eu de changements importants dans les résultats financiers au cours de l'exercice 2019.

1.3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La Société a rempli ses missions statutaires à un niveau satisfaisant.

1.4. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice et compte tenu de son objet social, la Société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement.

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Monsieur Oliver Koepke a remis sa démission de ses fonctions de membre et président du directoire à effet au 1^{er} janvier 2020. Le conseil de surveillance, dans sa séance du 12 décembre 2019, a nommé Monsieur Christoph Beeck et Madame Sara Aatalla en qualité de membres du directoire. Monsieur Christoph Beeck a été nommé en qualité de président du directoire.

Il est à cet égard précisé qu'étant donné la nationalité marocaine de Madame Sara Aatalla, il lui est nécessaire, avant de pouvoir exercer effectivement les fonctions de membre du directoire de la société d'obtenir une carte de séjour « compétence et talents ».

Le conseil de surveillance a décidé en conséquence que la nomination de Madame Sara Aatalla prendrait effet à la date de délivrance de ladite carte, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle décision du Conseil.

A la date de ce rapport, cette nomination n'est toujours pas effective, la carte de séjour n'ayant pas été délivrée.

Il n'y a pas eu d'autres événements importants depuis la clôture du dernier exercice.

1.6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

La Société décidera de la mise à jour annuelle du prospectus EMTN et de toute émission future au premier trimestre de 2020.

2. Filiales et participations

2.1. Prise de participation ou de contrôle :

En application de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société ne possède aucune filiale et n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, le contrôle d'aucune société ayant son siège social en France.

2.2. Cession de participation :

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice.

2.3. Sociétés contrôlées :

La Société ne détient le contrôle d'aucune société.

2.4. Actionnariat de la Société :

Le capital de la Société est détenu à 99.99% par mBank SA.

3. Participation des salariés au capital

Aucun employé ne détient d'actions de la Société.

4. Informations sociales et environnementales

4.1. Informations sociales :

La Société a payé les salaires, contributions sociales et dépenses sociales suivants pour l'année 2019 :

| | |
|------------------------|----------------|
| Salaires | EUR 137.513,16 |
| Contributions sociales | EUR 64.326,64 |
| Dépenses sociales | EUR 201.839,80 |

4.2. Informations environnementales :

L'activité de la Société étant purement financière n'a pas d'impact sur l'environnement.

4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

La Société est un véhicule créé exclusivement en vue de l'émission d'emprunts obligataires et de la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère. Elle n'a de ce fait aucune relation avec les tiers.

5. Résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle

5.1. Présentation des comptes et des résultats :

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 731.273,50 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 410.109,56 euros.

Le résultat d'exploitation ressort positif pour 321.163,94 euros.

Après prise en compte :

- De produits financiers pour 23.002.145,67 euros.
- De charges financières pour 23.001.927,52 euros.

Le résultat courant avant impôt ressort positif pour 321.382,14 euros.

Enfin, le résultat de l'exercice est positif pour 321.382,14 euros.

5.2. Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (à vérifier avec Primexis)

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer des informations sur les délais de paiements de leurs fournisseurs et de leurs clients, à charge, pour le commissaire aux comptes d'établir une attestation dans les conditions fixées par la loi.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1 susvisé, l'article D. 441-4 du Code de commerce précise que les sociétés doivent présenter dans leur rapport de gestion la décomposition, à la date de clôture de l'exercice, du solde des factures reçues et des factures émises par date d'échéance.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous le tableau indiquant la décomposition, par date d'échéance, du solde des factures reçues et des factures émises à la clôture l'exercice.

| | Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|--|--|--------------|---------------|---------------|------------------|--|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Montant total des factures concernées HT | 3 227 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0 | 3 227 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | 1,12% | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,12% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | 0 | | | | | 0 | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | 0 | | | | | 0 | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou défaut légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : 30 jours | | | | | Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : 30 jours | | | | | | |

5.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte de report à nouveau.

Compte tenu du résultat positif de l'exercice pour 321.382,14 euros pour un capital social de 500 000,00 euros, les capitaux propres de la Société redeviennent supérieurs à la moitié du capital.

En conformité des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous précisons que les comptes annuels ne contiennent pas de dépenses et charges non déductibles au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

6. Liste des mandats sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire:
 - Director, Head of Central Europe, Group Treasury, Commerzbank

- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire:
 - Global Head of Bonds, Commerzbank

- Monsieur Karol Prażmo, membre et président du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Administrateur, département trésorerie de mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de mLeasing Sp. z.o.o.

- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 9 juin 2017:
 - Chief Economist, mBank S.A.
 - Director, Economic Analysis Department of mBank S.A.
 - Director, Analysis and Investor Relations Department of mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de mBOX Sp. z o.o.
 - Membre du conseil de surveillance de Falest Investments S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de Feronia S.A.

- Monsieur Paweł Szczepaniak, membre du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Deputy Head, Legal Department of mBank S.A.

7. Rémunération des mandataires sociaux

La Société a versé une rémunération aux administrateurs et aux dirigeants au cours de l'exercice écoulé 2019 telle qu'elle a été fixée par le conseil de surveillance comme suit:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Monsieur Karol Prażmo, président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €
- Monsieur Ernest Pytlarczyk Wojciech Chmielewski, vice-président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €

-ooOoo-

Après vous avoir fait entendre les rapports du commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Fait le 28 Février 2020
Le directoire



mFinance France

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 500.000 €
Siège social : 23 rue de la Paix – 3 place de l’Opéra – 75002 Paris
449 370 584 RCS Paris

Rapport du conseil de surveillance sur le Gouvernement d’Entreprise

(Exercice social clos le 31 décembre 2019)

Cher Actionnaires,

En application des dispositions de l’article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance de mFinance France (la « Société ») doit rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2019 (1.), des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre Société (2.), des informations sur le gouvernement de l’entreprise (3.) ainsi que des observations du conseil sur le rapport de gestion établi par le directoire (4.).

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient en premier lieu de rappeler que l’assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 a décidé de modifier le mode de gestion et d’administration de la Société en adoptant la formule à directoire et conseil de surveillance en lieu et place de la formule à conseil d’administration mise en place lors de la constitution de la Société. Je vous présenterai donc les modalités d’organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance (1.1.), le compte rendu de l’activité du conseil de surveillance au cours de l’exercice écoulé (1.2.), ses travaux préparatoires (1.3.), et enfin l’évaluation de ses membres (1.4.).

1.1 Modalités d’organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance

Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de trois membres :

- Monsieur Karol Prażmo, membre et président du conseil, de nationalité polonaise, né le 3 mars 1980 à Bialystok (Pologne),
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil, de nationalité polonaise, né le 23 octobre 1978 à Garwolin (Pologne)
- Monsieur Pawel Szczepaniak, de nationalité polonaise, né le 23 aout 1981 à Varsovie (Pologne).

Monsieur Karol Prażmo et Monsieur Pawel Szczepaniak ont été nommés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2015 pour une durée de trois années qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Lors de cette assemblée, la durée du mandat des membres du conseil de surveillance a été modifiée et fixée à une année. Le mandat de Monsieur Karol Prażmo et Monsieur Pawel Szczepaniak a été, depuis, renouvelé chaque année.

Monsieur Ernest Pytlarczyk a été nommé par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017 en remplacement de Monsieur Wojciech Chmielewski, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit pour une durée qui a pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son mandat a été, depuis, renouvelé chaque année.

Fonctionnement du conseil de surveillance

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de surveillance sont précisées aux articles 17 et 18 des statuts de la Société par les dispositions suivantes :

Article 17 - Conseil de surveillance

17.1 Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) au plus.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée d'une (1) année qui prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de chaque exercice.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

17.2 Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

17.3 Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 18 - Bureau et délibérations du conseil de surveillance

18.1 Le conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président et un vice-Président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le Président et le vice-Président exercent leurs fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du conseil. Ils sont rééligibles. Le conseil peut les révoquer à tout moment.

Le conseil de surveillance peut nommer un secrétaire, dont il fixe la durée des fonctions. Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du conseil.

18.2 *Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire.*

Le conseil de surveillance est convoqué par le Président, ou par le Vice-Président en cas d'absence du Président, ou encore sur celle du tiers de ses membres. Les réunions du conseil de surveillance se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou à l'étranger, indiqué sur la convocation.

La convocation est adressée aux membres du conseil par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, cinq jours au moins avant la date de la réunion. Cette convocation contient l'ordre du jour de la réunion.

Tout membre du conseil de surveillance pourra dispenser le conseil de le convoquer à une séance dont il connaîtrait déjà la date. La présence d'un membre du conseil de surveillance ou sa représentation à une réunion vaudra dispense de convocation.

18.3 *Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance.*

18.4 *Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du conseil de surveillance en fonction est nécessaire.*

Toutefois, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur établi par le conseil de surveillance peut prévoir, pour les décisions qu'il détermine, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur présence effective.

18.5 *Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si deux membres seulement assistent à la réunion, les décisions doivent être prises à l'unanimité.*

18.6 *Les membres du directoire sont convoqués aux séances du conseil de surveillance mais ne disposent que d'une voix consultative.*

18.7 Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et par le Secrétaire ou par la majorité des membres présents. Ils sont établis sur un registre spécial tenu au siège social.

En outre, le conseil, dans sa séance du 16 décembre 2015 a adopté un règlement intérieur venant préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil. Ce règlement intérieur a été modifié le 17 mai 2016.

1.2 Compte-rendu de l'activité du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'une durée de douze mois, le conseil de surveillance s'est réuni trois fois.

Les réunions du conseil de surveillance ont porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approbation du rapport du directoire sur la situation de la Société au cours du 4ème trimestre 2018, convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires et renouvellement de la décision d'attribution des fonctions du comité d'audit au conseil de surveillance. (*Conseil de surveillance du 26 février 2019*). Monsieur Prazmo et Monsieur Szczepaniak étaient présents.
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, renouvellement du mandat du président du conseil de surveillance, renouvellement du mandat du vice-président du conseil de surveillance, renouvellement du mandat des membres du directoire, renouvellement du mandat du président du directoire, et répartition du montant des jetons de présence. (*Conseil de surveillance du 12 mars 2019*). Monsieur Pytlarczyk et Monsieur Szczepaniak étaient présents.
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, démission de Monsieur Oliver Koepke, nomination de deux nouveaux membres du directoire, nomination du Président du directoire. (*Conseil de surveillance du 12 décembre 2019*). Monsieur Prazmo et Monsieur Szczepaniak étaient présents.

1.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de surveillance

a) Modalités d'accès des membres du conseil de surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du conseil

Les membres du conseil de surveillance peuvent consulter l'ensemble des documents sociaux à l'adresse du siège social.

b) Organisation et fonctionnement des comités

Il n'y a pas eu de comités particuliers mis en place par le conseil de surveillance.

1.4 Evaluation des membres du conseil de surveillance

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la Société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du Président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le groupe. Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de plusieurs années et d'une véritable compétence dans le secteur de l'activité de financement et de trésorerie.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

2.1.- Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ; et
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2.- Organisation générale des procédures de contrôle interne

Compte tenu de l'activité de la Société, limitée à l'émission d'emprunts obligataires et à la mise à disposition des fonds empruntés auprès de sa société mère, la comptabilité est externalisée et l'ensemble de la documentation financière préparée par un cabinet externe.

2.2.1 Processus comptable et financier

Le contrôle interne mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables mensuelles
- une revue régulière avec le prestataire externe des points définis dans des cadres formalisés.

2.2.2 Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction générale

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées avec le prestataire externe.

La Société assure, dans le cadre de la direction juridique du groupe et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

2.3 Dispositifs de contrôle interne spécifiques aux activités de l'entreprise

2.3.1 Assurances

La Société a souscrit à toutes les assurances nécessaires pour protéger les biens, personnes et risques de toutes natures.

2.3.2 Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

Elle est élaborée par des prestataires externes sous la supervision du directoire.

2.4 Procédures externes de contrôle

2.4.1. Commissaire aux Comptes

Il a une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans les rapports du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société.

2.4.2. Prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Conventions réglementées

La Société n'a pas conclu de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3.2 Délégations pour augmentation de capital

Néant.

3.3 Liste des mandats sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire à compter du 16 décembre 2015:
 - Director, Head of Central Europe, Group Treasury, Commerzbank, société de droit allemande, cotée, société mère du groupe.
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire à compter du 16 décembre 2015:
 - Global Head of Debt Capital Markets Bonds, Commerzbank, société de droit allemande, cotée, société mère du groupe.
- Monsieur Karol Prazmo, membre et président du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Administrateur, département trésorerie de mBank S.A., société de droit polonais, cotée, société mère de mFinance, cotée.
 - Membre du conseil de surveillance de mLeasing Sp. z.o.o. société de droit polonais, non cotée, société sœur de mFinance.
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, membre et vice-président du conseil de surveillance à compter du 6 juin 2017:
 - Chief Economist, mBank S.A.
 - Director, Analysis and Investor Relations Department of mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de mBOX Sp. z o.o., société de droit polonais, non cotée, société appartenant à mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de Falest Investments S.A., société de droit polonais, non cotée, société appartenant à mBank S.A.
 - Membre du conseil de surveillance de Feronia S.A., société de droit société de droit polonais, non cotée, société appartenant à mBank S.A.
- Monsieur Paweł Szczepaniak, membre du conseil de surveillance à compter du 16 décembre 2015:
 - Deputy Head, Legal Department of mBank S.A.

3.4 Rémunération des mandataires sociaux

La Société a versé une rémunération fixe aux dirigeants au cours de l'exercice écoulé 2019 telle qu'elle a été fixée par le conseil de surveillance comme suit:

- Monsieur Olivier Leo Köpke, président du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Madame Marie-Claire Ouziel, membre du directoire : rémunération mensuelle de 3.000 €
- Monsieur Karol Prażmo, président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €
- Monsieur Ernest Pytlarczyk, vice-président du conseil de surveillance : rémunération mensuelle de 1.000 €

4. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES ANNUELS

En application des dispositions du Code de commerce et des statuts, le directoire nous a communiqué son rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir de la Société.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice, qui ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, nous ont également été communiqués.

Après avoir pris connaissance des documents susvisés, nous vous informons que nous n'avons aucune observation particulière à formuler et vous recommandons d'adopter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Paris le 28 février 2020

Le conseil de surveillance

mFinance France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



mFinance France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société mFinance France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société mFinance France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société mFinance France par votre assemblée générale du 18 juillet 2018.

Au 31 décembre 2019, nous étions dans la deuxième année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 3 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas

COMPTES ANNUELS

SA M FINANCE FRANCE

23 rue de la Paix
75002 PARIS

Exercice clos le 31/12/2019

APE : 6420Z

SIRET : 44937058400038

Sommaire

| | |
|-------------------------------------|----|
| 1. Etats de synthèse des comptes | |
| Bilan actif | 1 |
| Bilan passif | 2 |
| Compte de résultat | 3 |
| Compte de résultat (suite) | 4 |
| 2. Annexe | |
| 3. Tableau des 5 derniers exercices | |
| 4. Détail des comptes | |
| Détail du Bilan actif | 25 |
| Détail du Bilan Passif | 27 |
| Détail du Compte de Résultat | 29 |

Bilan actif

| | 31/12/2019 Brut | Amortissements Dépréciations | 31/12/2019 Net | 31/12/2018 Net |
|---|----------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et de développement | | | | |
| Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similai | | | | |
| Fonds commercial (1) | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations (mise en équivalence) | | | | |
| Autres participations | | | | |
| Créances rattachées aux participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | 1 186 728 235 | | 1 186 728 235 | 1 687 625 470 |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| | 1 186 728 235 | | 1 186 728 235 | 1 687 625 470 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 38 619 | | 38 619 | |
| Autres créances | 4 425 | | 4 425 | 832 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| Divers | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Disponibilités | 334 788 | | 334 788 | 28 367 |
| Charges constatées d'avance (3) | 1 413 | | 1 413 | 3 437 |
| | 379 245 | | 379 245 | 32 636 |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | 72 170 | | 72 170 | 96 226 |
| Primes de remboursement des obligations | 1 786 156 | | 1 786 156 | 3 030 663 |
| Ecart de conversion actif | 2 764 326 | | 2 764 326 | 9 525 556 |
| TOTAL GENERAL | 1 191 730 133 | | 1 191 730 133 | 1 700 310 551 |
| (1) Dont droit au bail | | | | |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | | 504 011 016 | 512 950 865 |
| (3) Dont à plus d'un an (brut) | | | | 2 482 |

Bilan passif

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 500 000 | 500 000 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | | |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserve légale | 17 094 | 17 094 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | -509 604 | -277 866 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | 321 382 | -231 738 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 328 873 | 7 491 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL AUTRES FONDS PROPRES | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | 1 188 504 334 | 1 690 621 477 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | | 11 000 |
| Emprunts et dettes financières diverses (3) | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 91 840 | 78 991 |
| Dettes fiscales et sociales | 30 702 | 31 380 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | | |
| Produits constatés d'avance (1) | | |
| TOTAL DETTES | 1 188 626 877 | 1 690 742 848 |
| Ecarts de conversion passif | 2 774 383 | 9 560 212 |
| TOTAL GENERAL | 1 191 730 133 | 1 700 310 551 |
| (1) Dont à plus d'un an (a) | 684 263 866 | 1 177 478 037 |
| (1) Dont à moins d'un an (a) | 504 363 011 | 513 264 811 |
| (2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque | | 11 000 |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |
| (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |

Compte de résultat

| | 31/12/2019 France | 31/12/2019 Exportations | 31/12/2019 Total | 31/12/2018 Total |
|--|----------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Produits d'exploitation (1) | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue (biens) | | | | |
| Production vendue (services) | 731 264 | | 731 264 | 272 823 |
| Chiffre d'affaires net | | | 731 264 | 272 823 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges | | | | |
| Autres produits | | | 10 | 2 |
| Total produits d'exploitation (I) | | | 731 274 | 272 825 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variations de stock | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variations de stock | | | | |
| Autres achats et charges externes (a) | | | 144 462 | 268 141 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 27 714 | 31 761 |
| Salaires et traitements | | | 137 513 | 138 420 |
| Charges sociales | | | 64 327 | 71 772 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations : | | | | |
| – Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 24 057 | 24 057 |
| – Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| – Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | | |
| – Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | | |
| Autres charges | | | 12 037 | 12 003 |
| Total charges d'exploitation (II) | | | 410 110 | 546 153 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II) | | | 321 164 | -273 329 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| De participation (3) | | | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | 23 001 819 | 36 385 332 |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | | | 41 824 |
| Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges | | | | 13 236 223 |
| Différences positives de change | | | 327 | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| Total produits financiers (V) | | | 23 002 146 | 49 663 378 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | | 1 244 506 | 1 962 341 |
| Intérêts et charges assimilées (4) | | | 21 757 312 | 34 422 991 |
| Différences négatives de change | | | 109 | 13 236 456 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| Total charges financières (VI) | | | 23 001 928 | 49 621 788 |
| RESULTAT FINANCIER (V–VI) | | | 218 | 41 591 |
| RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI) | | | 321 382 | -231 738 |

Compte de résultat (suite)

| | 31/12/2019 Total | 31/12/2018 Total |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | |
| Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges | | |
| Total produits exceptionnels (VII) | | |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| Total charges exceptionnelles (VIII) | | |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) | | |
| Participation des salariés aux résultats (IX) | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | | |
| Total des produits (I+III+V+VII) | 23 733 419 | 49 936 203 |
| Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) | 23 412 037 | 50 167 941 |
| BENEFICE OU PERTE | 321 382 | -231 738 |
| (a) Y compris : | | |
| – Redevances de crédit-bail mobilier | | |
| – Redevances de crédit-bail immobilier | | |
| (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs | | |
| (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (3) Dont produits concernant les entités liées | 23 001 819 | 36 385 332 |
| (4) Dont intérêts concernant les entités liées | | |

ANNEXE

Au bilan avant répartition du 31 décembre 2019 dont le total est de € 1 191 730 133 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de € 321 382. Le chiffre d'affaires inclus dans le compte de résultat est de 731 264 €.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a pour activité l'émission d'emprunts obligataires afin de mettre à disposition les fonds empruntés auprès de sa société mère.

FAITS SIGNIFICATIFS

Le 1er avril 2019, l'emprunt obligataire de la quatrième tranche EUR a été remboursé pour 500 000 EUR de valeur nominale. Et ce même jour, la société M Finance a été remboursée d'un prêt pour 500 000 EUR.

Au 31 juillet 2019, un contrat de cost plus de 5% a été mis en place.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au plan comptable général défini par le règlement ANC N°2016-07 et en application du Code de Commerce, articles L123-12 à L123-24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

La société a décidé, depuis l'exercice clôturant au 31 décembre 2017, de prendre l'option de l'étalement des frais d'émission d'emprunt, désormais amortis sur la durée de l'emprunt. Cette option est prise pour une durée de deux ans et ce pour tous les nouveaux emprunts. Ces frais étaient auparavant comptabilisés en charges pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. Opérations en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères à la clôture des comptes sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change au 31 décembre 2019.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste "écart de conversion".

En cas de pertes latentes, une provision pour perte de change est constituée.

Au 31 décembre 2019, les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 2 764 326 € et 2 774 383 €.

Une provision pour risque de change a été constatée lorsque l'écart de conversion actif est supérieur à l'écart de conversion passif. En effet, il a été considéré que s'agissant d'opérations symétriques (emprunt et mise à disposition de fonds pour le même montant, la même devise et la même échéance), le risque de perte de change figurant en écart de conversion actif était couvert par le gain de change en écart de conversion passif.

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour risque de change n'est constatée

2. Notion de résultat courant

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant.

ANNEXE

3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 24 000 € et sont uniquement liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société.

4. Prêts

Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2019, les intérêts courus relatifs aux conventions de prêt conclues avec la société mBank S.A. s'élèvent à :

- prêt EUR conclu en novembre 2014 : 983 607 €,
- prêt EUR conclu en septembre 2016 : 1 852 541 €,
- prêt CHF conclu en mars 2017 : 1 404 321 €.

5. Prime de remboursement

La prime de remboursement est amortie par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt quelque soit la cadence de remboursement.

Au 31 décembre 2019, les amortissements constatés sur les primes de remboursement s'élèvent :

- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en novembre 2014 : 3 193 928 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire EUR conclu en septembre 2016 : 1 020 548 €,
- prime de remboursement sur l'emprunt obligataire CHF conclu en mars 2017 : 312 382 €.

6. Obligations

Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2014 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 496 095 000 € ;
- Prime de remboursement : 3 905 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2,375 % ;

ANNEXE

- Date d'émission : 1er avril 2014 ;
- Durée : jusqu'au 1er avril 2019 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2019, l'emprunt est intégralement remboursé.

Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2014 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 495 615 000 € ;
- Prime de remboursement : 4 385 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 2 % ;
- Date d'émission : 26 novembre 2014 ;
- Durée : jusqu'au 26 novembre 2021 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2019, les intérêts courus s'élèvent à 983 607 €.

Emprunt EUR

La société a contracté au cours de l'exercice 2016 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 500 000 000 € ;
- Prix d'émission : 498 750 000 € ;
- Prime de remboursement : 1 250 000 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 1.398 % ;
- Date d'émission : 26 septembre 2016 ;
- Durée : jusqu'au 26 septembre 2020 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2019, les intérêts courus s'élèvent à 1 852 541 €.

ANNEXE

Emprunt CHF

La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un emprunt obligataire avec prime de remboursement d'un montant de 3 milliards d'euros. Les principales caractéristiques de cette tranche sont les suivantes :

- Valeur nominale : 200 000 000 CHF valorisé à la date de clôture à 177 478 038 € ;
- Prix d'émission : 199 275 000 CHF valorisé à la date de clôture à 176 834 679 € ;
- Prime de remboursement : 725 000 CHF soit 678 014 € ;
- Intérêts : les intérêts sont calculés annuellement au taux de 1,005 % ;
- Date d'émission : 28 mars 2017 ;
- Durée : jusqu'au 28 mars 2023 ;
- Amortissement des obligations : les obligations seront amorties intégralement in fine.

Au 31 décembre 2019, les intérêts courus s'élèvent à 1 404 321 €.

7. Dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, le solde des dettes fournisseurs s'élève à 3 227 €, la facture est non échue.

8. Constitution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires jusqu'à fin 2015 était constitué de la marge réalisée sur les refacturations des coûts supportés par MFINANCE à MBANK S.A dans le cadre de la mise à disposition des prêts.

Au 1er janvier 2016, un nouveau contrat de refacturation a été conclu. Le montant facturé est désormais déterminé sur la base d'un pourcentage fixe de la valeur nominale de l'emprunt.

Au 31 juillet 2019, un nouveau contrat de cost plus a été mis en place. Le montant total refacturé à MBANK S.A s'élève à 731 264 €.

ANNEXE

9. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

10. Tableau de financement

Tableau de financement (en €)

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------|------------------|
| Résultat net | 321 382 | (231 738) |
| Provisions et Amortissements | 1 244 506 | 1 920 517 |
| Capacité d'autofinancement | 1 565 888 | 1 688 779 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (1 273 065) | (1 870 592) |
| Augmentation de capital | | |
| Flux de trésorerie des opérations d'exploitation | 317 422 | (158 007) |
| Disponibilités au 1er janvier | 17 367 | 175 374 |
| Disponibilités au 30 juin | | |
| Disponibilités au 31 décembre | 334 788 | 17 367 |
| Variation de trésorerie | 317 422 | (158 007) |

IMMOBILISATIONS

| | Valeur brute Début d'exercice | Augmentations : Réévaluations | Augmentations : Acquisitions |
|--|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| CADRE A | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Frais d'établissement et de développement (I) | | | |
| Autres postes d'immos incorporelles (II) | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains | | | |
| Constructions sur sol propre | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | |
| Instal. générales, agenc. et aménag. construct | | | |
| Installations tech., matériel et outillage indus | | | |
| Installations générales, agenc. et aménag. div | | | |
| Matériel de transport | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Total III | | | |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalen | | | |
| Autres participations | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | 1 687 625 470 | | 29 570 473 |
| Total IV | 1 687 625 470 | | 29 570 473 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV) | 1 687 625 470 | | 29 570 473 |

IMMOBILISATIONS

| | Diminutions Par virement | Diminutions Par cession | Valeur brute fin d'exercice | Réévaluations Valeur d'origine |
|--|-----------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| CADRE B | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement et de développ. (I) | | | | |
| Autres postes d'immos incorporelles (II) | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Instal. géné. agenc., aménag., constr. | | | | |
| Instal. tech., matériel et outillage industrie | | | | |
| Instal. générales, agencements et aménag. di | | | | |
| Matériel de transport | | | | |
| Matériel de bureau et info. mobilier | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Total III | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Particip. évaluées par mise en équival. | | | | |
| Autres participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts et autres immos financières | 530 467 709 | | 1 186 728 235 | 1 186 728 235 |
| Total IV | 530 467 709 | | 1 186 728 235 | 1 186 728 235 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV) | 530 467 709 | | 1 186 728 235 | 1 186 728 235 |

AMORTISSEMENTS

| | Valeur en début d'exercice | Augmentations dotations | Diminutions sorties reprises | Valeur en fin d'exercice |
|--|-------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement et de dévelop. (I) | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles (II) | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Install. générales, agenc. et aménagement | | | | |
| Install. techniques, matériel et outillage in | | | | |
| Install. générales, agencements et aménag | | | | |
| Matériel de transport | | | | |
| Matériel de bureau et informatique , mobi | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Total III | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III) | | | | |

| | Dot. diff. de durée | Dot. mode dégressif | Dot. am. fisc. exc. | Rep. diff. de durée | Rep. mode dégressif | Rep. am. fisc. exc. | Mouv. net am. fin ex. |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Frais d'établissement/dév. (I) | | | | | | | |
| Autres immo. incorp. (II) | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | |
| Terrains | | | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | | | |
| Install. générales, agenc. et aménag. | | | | | | | |
| Install. techniques, matériel et outilla | | | | | | | |
| Install. générales, agenc. et aménag. | | | | | | | |
| Matériel de transport | | | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique , | | | | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | | | |
| Total III | | | | | | | |
| Frais S/titres participation (IV) | | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV) | | | | | | | |

| | Mt. net début d'ex. | Augmentation | Dot ex. aux amort. | Mt. net fin d'ex. |
|--|---------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | 96 226 | | 24 057 | 72 170 |
| Prime de remboursement des obligations | 3 030 663 | | 1 244 506 | 1 786 156 |

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

| Cadre A | ETAT DES CREANCES | Montant | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---------|---|----------------------|--------------------|--------------------|
| | De l'actif immobilisé | | | |
| | Créances rattachées à des participations | | | |
| | Prêts (1) (2) | 1 186 728 235 | 504 011 016 | 682 717 219 |
| | Autres immobilisations financières | | | |
| | De l'actif circulant : | | | |
| | Clients douteux ou litigieux | | | |
| | Autres créances clients | 38 619 | 38 619 | |
| | Créances représentatives de titres prêtés | | | |
| | Personnel et comptes rattachés | | | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | |
| | Impôts sur les bénéfices | | | |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | | | |
| | Autres impôts taxes et versements assimilés | | | |
| | Divers | 4 042 | 4 042 | |
| | Groupes et associés (2) | | | |
| | Fournisseurs débiteurs et débiteurs divers | 383 | 383 | |
| | Charges constatées d'avance | 1 413 | 1 413 | |
| | Total | 1 186 772 692 | 504 055 474 | 682 717 219 |
| | (1) Dont prêts accordés en cours d'exercice | | | |
| | (1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice | 500 000 000 | | |
| | (2) Prêts et avances consenties aux associés | | | |

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

| Cadre B | ETAT DES DETTES | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|---------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| | Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | |
| | Autres emprunts obligataires (1) | 1 188 504 334 | 504 240 469 | 684 263 866 | |
| | Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit : (1) | | | | |
| | – à 1 an maximum à l'origine | | | | |
| | – à plus de 1 an à l'origine | | | | |
| | Emprunts et dettes financières divers (1) (2) | | | | |
| | Fournisseurs et comptes rattachés | 91 840 | 91 840 | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 4 783 | 4 783 | | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 20 302 | 20 302 | | |
| | Impôts sur les bénéfices | | | | |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | | | | |
| | Obligations cautionnées | | | | |
| | Autres impôts, taxes et versements assimilés | 5 617 | 5 617 | | |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| | Groupe et associés (2) | | | | |
| | Autres dettes | | | | |
| | Dettes représentatives de titres empruntés | | | | |
| | Produits constatés d'avance | | | | |
| | Total | 1 188 626 877 | 504 363 011 | 684 263 866 | |
| | (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| | (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice | 500 000 000 | | | |
| | (2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés | | | | |

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

| | du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois | du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres titres immobilisés | | |
| Prêts | | |
| 27684600 – DEP ACCR.INTEREST S4 T1 EUR | | 8 946 918 |
| 27684700 – DEP ACCR.INTEREST S5 T1 EUR | 983 607 | 986 301 |
| 27684800 – DEP ACCR. INTEREST S6 T1 EUR | 1 852 541 | 1 857 616 |
| 27684900 – DEP ACCR. INTEREST S7 T1 CHF | 1 404 321 | 1 352 604 |
| 27685200 – CAP PREMIUM S4 T1 EUR | | 3 712 425 |
| 27685300 – CAP PREMIUM S5T1 EUR | 3 193 928 | 2 567 499 |
| 27685400 – CAP PREMIUM S6T1 EUR | 1 020 548 | 708 048 |
| 27685500 – CAP PREMIUM S7T1 CHF | 312 382 | 199 379 |
| | 8 767 326 | 20 330 791 |
| Autres immobilisations financières | | |
| Créances clients et comptes rattachés | | |
| 41810000 – FAE MBANK SA | 38 619 | |
| | 38 619 | |
| Autres créances | | |
| Valeurs mobilière de placement | | |
| Disponibilités | | |
| Total général | 8 805 945 | 20 330 791 |

DETAIL DES CHARGES A PAYER

| | du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois | du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| 16883700 – ACCR INT NOTES S4 T1 EUR | | 8 946 918 |
| 16883800 – ACCR INT NOTES S5 T1 EUR | 983 607 | 986 301 |
| 16883900 – ACCR INT NOTES S6 T1 EUR | 1 852 541 | 1 857 616 |
| 16883901 – ACCR INT NOTES S7 T1 EUR | 1 404 321 | 1 352 604 |
| | 4 240 469 | 13 143 440 |
| Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | |
| 40824000 – CPS ACCRUED FEES | 10 280 | 13 480 |
| 40825000 – PWC ACCRUED FEES | 24 000 | 24 000 |
| 40826000 – ADVISORS ACCRUED FEES | 1 711 | 3 430 |
| 40828000 – RENT ACCRUED FEES | 52 622 | 35 081 |
| | 88 613 | 75 991 |
| Dettes fiscales et sociales | | |
| 42820000 – HOLIDAY VACATION ACCRUAL | 4 783 | 3 721 |
| 43820000 – SOC. CONTRIB. HOLIDAY VAC. ACCRUAL | 2 152 | 1 675 |
| 44865000 – CET/CVAE | | 2 550 |
| 44866000 – TAXES SUR SALAIRES | 1 104 | 1 110 |
| 44867000 – RETENUE SOURCE | 363 | 360 |
| 44868000 – FPC | 748 | 748 |
| 44869000 – TAXE APPRENTISSAGE | | 925 |
| | 9 150 | 11 089 |
| Autres dettes | | |
| TOTAL GENERAL | 4 338 231 | 13 230 520 |

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

| | du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois | du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Charges constatées d'avance 48612000 – CHARGES CONSTAT. D'AVANCE | 1 413 1 413 | 3 437 3 437 |
| Total général | 1 413 | 3 437 |

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

| Différentes catégories | Valeur au début d'exercice | nominale en fin d'exercice | Titres au début d'exercice | Titres créés d'exercice | Titres remboursés | Titres en fin d'exercice |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------------|
| Actions | 10,00 | 10,00 | 50 000 | 0 | 0 | 50 000 |

EFFECTIF MOYEN

| | Personnel salarié | Personnel mis à disposition |
|-----------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| Cadres | | |
| Agents de maîtrise et techniciens | 1 | |
| Employés | | |
| Ouvriers | | |
| Total | 1 | |

TABLEAU DES ECARTS DE CONVERSION

| | Montant |
|----------------------------|------------------|
| Ecart de conversion actif | 2 764 326 |
| Ecart de conversion passif | 2 774 383 |
| TOTAL | 5 538 710 |

Les écarts de conversion Actif correspondent au prêt en CHF (2 764 326 €).

Les écarts de conversion Passif correspondent à l'emprunt en CHF (2 774 383 €).

Variation Capitaux propres

| | Solde au 01/01/2019 | Affectation des résultats | Augmentations | Diminutions | Solde au 31/12/2019 |
|--|------------------------|------------------------------|---------------|-----------------|------------------------|
| Capital | 500 000 | | | | 500 000 |
| Primes d'émission Ecart de réévaluation | | | | | |
| Réserve légale | 17 094 | | | | 17 094 |
| Réserves générales Réserves réglementées | | | | | |
| Report à Nouveau | -277 866 | -231 738 | -231 738 | | -509 604 |
| Résultat de l'exercice | -231 738 | 231 738 | 321 382 | -231 738 | 321 382 |
| Dividendes | | | | | |
| Subvention d'investissement Provisions réglementées | | | | | |
| Total Capitaux Propres | 7 491 | | 89 644 | -231 738 | 328 873 |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Identité de la société mère consolidant les comptes de la société**

Dénomination sociale : M BANK SA

Forme : SA

Au capital de : 169 015 724 PLN

Adresse du siège social :

Senatorska 18, 00-950 VARSOVIE POLOGNE

mFinance France

**ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion contenu dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.



Paris le 27 Mai 2020
Christoph Beeck
Président du Directoire